

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP publie son rapport annuel et son rapport de durabilité.

Paris, le 5 juin 2023 – Fonds de pension public au service des fonctionnaires et investisseur institutionnel socialement responsable, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) publie aujourd'hui son rapport annuel et son rapport de durabilité au sein desquels sont détaillées les performances sociales, environnementales et financières de son activité en 2022.

L'année 2022 a une nouvelle fois prouvé la solidité financière du Régime et sa capacité d'adaptation dans un contexte économique bousculé par de nombreuses crises. Grâce à cette robustesse financière, la prestation ERAFP a pu être revalorisée de 5,7 % au 1^{er} janvier 2023, soit la revalorisation la plus importante des régimes de retraite légalement obligatoires, supérieure au niveau de l'inflation de référence.

L'activité de l'ERAFP a également été marquée par la mise en œuvre de sa feuille de route climat, adoptée par le conseil en octobre 2021. Le rapport annuel présente les principaux résultats et réalise une présentation conjointe des aspects financiers et extra-financiers de sa politique d'investissement. Il souligne ainsi la robustesse financière du Régime et confirme la pertinence de sa stratégie d'allocation et des choix de gestion réalisés.

Comme l'an passé, le rapport de durabilité 2022 de l'Établissement présente de façon exhaustive la politique d'investissement socialement responsable du Régime, les actions menées et les pistes envisagées pour les faire évoluer, notamment en ce qui concerne sa stratégie climat.

Les versions intégrales de ces rapports sont disponibles dès à présent en ligne sur la page dédiée <https://rafp-ra2022.fr/> ou sur le site internet du ERAFP, www.rafp.fr.

L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec près de 40 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 44 000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2022. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Service communication – T 01 58 50 96 36 – communication@erafp.fr

 rafp.fr